

Madame, Monsieur,

Lors du Bureau Communautaire du 12 septembre, les obligations de la loi APER ont été présentées aux élus, par le service Energies/Climat.

En une phrase, il s'agit de dessiner collectivement la future carte énergétique de Pontivy Communauté. La copie est à rendre fin mars 2024. Il semble important d'apporter une réponse de qualité à cette demande, afin de ne pas subir cette transition énergétique, et d'en faire un atout pour notre territoire.

Le devoir

Chaque commune doit définir ses « zones d'accélération » : zones sur lesquelles elle a vu, voit, ou accepte de voir, des projets de production d'énergies renouvelables s'implanter.

Tout compte : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la méthanisation, la géothermie, les réseaux de chaleur bois-énergie, etc.

L'agrégation des propositions formera la carte intercommunale. Un débat pour validation au sein de l'EPCI devra être mené afin de porter à connaissance l'ensemble des zonages définis, et de les évaluer dans le cadre de notre projet global.

Pour rappel, bien qu'imposée par la loi, cette action s'inscrit dans le cadre du PCAET dans lequel l'EPCI vise un objectif d'autonomie énergétique d'ici 2050.

Le côté positif

Définir et arbitrer ces zones de développement permet aux communes de mieux maîtriser leur aménagement et leur foncier, de bénéficier de retombées économiques ou matérielles et d'éventuellement prendre part à la gouvernance des projets.

Dans le cadre de ce projet, le Conseil Municipal et moi-même, vous invitons à une **réunion publique d'information et de concertation**, donc ouverte à tous, organisée le :

JEUDI 21 MARS, A 20h30, SALLE POLYVALENTE.

A l'ordre du jour :

-Présentation du projet de ZAER.

-Examen de tous les types de productions envisageables (le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la méthanisation, la géothermie, les réseaux de chaleur bois-énergie, etc.)

-Débat.

-Positionnement du Conseil.

-Par ailleurs, seront évoqués quelques sujets plus spécifiquement agricoles (Aussi, la présence des agriculteurs est spécialement recommandée).

Comptant sur votre présence,

Pour le Conseil Municipal,

Rolland LE LOSTEC,

Maire de Saint-Connec.

Tel : 06 01 04 87 13

Mail : rolland.lelostec@gmail.com

